



CONCOURS INTERNATIONAL DE DANSE DE LA CÔTE – SUISSE

SAMEDI 22 FEVRIER 2020

THEATRE DE BEAUSOBRE - MORGES

REGLEMENT 2020 – 6^{ème} Edition

Date limite d'inscription 08 FEVRIER 2020

ARTICLE 1 : BUT

Le Concours International de Danse de la Côte - SUISSE a pour but de promouvoir la danse et de découvrir de jeunes talents.

Il s'adresse aux candidats âgés de **10 à 20 ans** pour la catégorie SOLO CLASSIQUE – de 11 à 20 ans pour les catégories CONTEMPORAIN et JAZZ - de 9 à 20 ans pour la catégorie GROUPE et de 11 à 20 et pour la catégorie DUO.

Lieu d'échanges et de rencontres, les candidats de toute nationalité, pourront s'exprimer à travers leur art et leur passion.

ARTICLE 2 : CATEGORIES

Solo

NOUVEAU : SOLO CLASSIQUE DES 10 ANS

Duo

Groupe (à partir de 9 ans et de 3 personnes)

ARTICLE 3 : DISCIPLINES

Classique de 10 à 20 ans :

Solo : Date limite d'inscription : 08 février 2020. Les candidats inscrits dans cette discipline participeront à un cours de danse **éliminatoire** (barre/milieu) correspondant à leur âge. Les candidats sélectionnés pour la Finale devront présenter une variation de base classique LIBRE OU DU REPERTOIRE (se référer au tableau « Catégories - Variations »)

Duo / Groupe : les éliminatoires se feront sur la base d'une visualisation de la chorégraphie par le Jury (tenue de répétition ou de scène). Celle-ci devra nous parvenir par un lien vidéo You Tube **au plus tard le 08 février 2020** à l'adresse suivante : info@concoursdancesuisse.com Les duos et groupes sélectionnés pour la Finale seront convoqués par courrier. Pour la Finale au Théâtre de Beausobre à Morges, mêmes candidats/même chorégraphie que celle envoyée pour les éliminatoires

Contemporain de 11 à 20 ans :

Solo : Date limite d'inscription : 08 février 2020. Les candidats inscrits dans cette discipline participeront à un cours de danse **éliminatoire** correspondant à leur âge. Les candidats sélectionnés pour la Finale devront présenter une variation de base contemporaine (se référer au tableau « Catégories - Variations »)

Duo / Groupe : les éliminatoires se feront sur la base d'une visualisation de la chorégraphie par le Jury (tenue de répétition ou de scène). Celle-ci devra nous parvenir par un lien vidéo You Tube **au plus tard le 08 février 2020** à l'adresse suivante : info@concoursdancesuisse.com Les duos et groupes sélectionnés pour la Finale seront convoqués par courrier. Pour la Finale au Théâtre de Beausobre à Morges, mêmes candidats/même chorégraphie que celle envoyée pour les éliminatoires

Jazz de 11 à 20 ans :

Solo : Date limite d'inscription : 08 février 2020. Les candidats inscrits dans cette discipline participeront à un cours de danse **éliminatoire** correspondant à leur âge. Les candidats sélectionnés pour la Finale devront présenter une variation de base Jazz (se référer au tableau « Catégories - Variations »)

Duo / Groupe : les éliminatoires se feront sur la base d'une visualisation de la chorégraphie par le Jury (tenue de répétition ou de scène). Celle-ci devra nous parvenir par un lien vidéo You Tube **au plus tard le 08 février 2020** à l'adresse suivante : info@concoursdancesuisse.com Les duos et groupes sélectionnés pour la Finale seront convoqués par courrier. Pour la Finale au Théâtre de Beausobre à Morges, mêmes candidats/même chorégraphie que celle envoyée pour les éliminatoires

ARTICLE 4 : TENUE OBLIGATOIRE

Pour toutes les disciplines les candidats devront porter pour les cours éliminatoires un dossard face et dos (dossard fourni par le Concours) Pour les finalistes lors de la finale en costume de scène PAS DE DOSSARD

1/4

Cours de danse Classique Filles : tunique (body) SANS jupette, couleur pastel et collants rose pâle.

Cours de danse Classique Garçons : Collants gris et haut blanc.

Cours de danse Contemporaine Filles : tunique (body), short, PIEDS NUS

Cours de danse Contemporaine Garçons : débardeur, short, PIEDS NUS

Cours de danse Jazz Filles : tunique (body), short

Cours de danse Jazz Garçons : débardeur, short

Tous les Finalistes, toute discipline confondue, devront se présenter obligatoirement en costume de scène

ARTICLE 5 : MUSIQUE

Pour les variations des candidats finalistes, accompagnement musical : **CD WAV ou MP3** (aucun autre support musical ne sera accepté)

Les candidats doivent se présenter le jour du concours avec leur accompagnement musical

1 morceau par CD, comportant l'enregistrement de leur variation. Indiquer sur le CD WAV ou MP3 : nom, discipline, catégorie, ainsi que le positionnement du candidat au début de la musique : « **C** » si la musique doit être envoyée avec le candidat en coulisse — « **S** » si la musique doit être envoyée une fois le candidat placé sur scène (**EX** : Dupond Louis-Classique-catégorie 3 - S.) Prévoir un double du CD en cas de problème. Le Jury se réserve le droit de minorer la note en cas d'enregistrement de mauvaise qualité. Les enregistrements devront être réclamés à la fin de chaque épreuve. Les CD oubliés seront considérés comme perdus

ARTICLE 6 : LE JURY

Le Jury est composé de personnalités reconnues du monde de la Danse. Le Jury applique le règlement approuvé par le Comité d'Organisation. Le Jury se réserve le droit de reclassement d'un candidat dans la catégorie appropriée ou l'exclusion en cas de fraude manifeste.

Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel. Les identités des candidats ne sont pas communiquées aux membres du Jury

ARTICLE 7 : INSCRIPTION – UNE INSCRIPTION PAR CANDIDAT ET PAR DISCIPLINE

Clôture des inscriptions : **08 février 2020** cachet de la poste faisant foi.

Solo classique/contemporain/jazz

Duo/Groupe : par e-mail à l'adresse : info@concoursdancesuisse.com

Toutes les informations relatives au déroulement des épreuves et à l'accueil des candidats seront précisées sur les convocations envoyées par courrier à ces derniers

Frais d'inscription par candidat :

Pour 1 discipline solo : 60 CHF - 55 € (frais de transaction à la charge du débiteur)

Pour 2 disciplines solo : 100 CHF - 95 € (frais de transaction à la charge du débiteur)

Pour 3 disciplines solo : 120 CHF- 110 € (frais de transaction à la charge du débiteur)

Pour duo et groupe : 40 CHF – 38 € pour la visualisation de la chorégraphie envoyée via YouTube

Droits d'inscription pour la Finale Duo et Groupe : 30 CHF – 30 € par candidat (si sélectionné après visionnage)

IMPORTANT : LES CHEQUES NE SONT PAS ACCEPTES

COORDONNES BANCAIRES : Banque Cantonale Vaudoise - 1001 Lausanne

En faveur de : Association Ballet de la Côte - Concours de Danse

RIB/IBAN : CH75 0076 7000 H526 4829 8

Version électronique e-banking : RIB/IBAN : CH7500767000H52648298

BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX - CCP : 10-725-4

Motif de versement : **le NOM et PRENOM du candidat doivent impérativement figurer sur le versement**

IMPORTANT :

Joindre à l'inscription :

- 1- une photocopie de la carte d'identité ou passeport
- 2- une photo format passeport
- 3- le formulaire d'inscription rempli lisiblement en caractère d'imprimerie et signé pour les mineurs par la personne responsable légale

- 4- Candidats suisses : une enveloppe vide à l'adresse du candidat timbrée courrier A
- 5- Candidats étrangers : une enveloppe vide à l'adresse du candidat — frais d'envoi pour la convocation : ajouter 2.50€ au montant de l'inscription.

La convocation sera envoyée au candidat une fois l'inscription réglée. Le candidat ayant envoyé un dossier incomplet (les points 4 et 5 faisant partie intégrante du dossier) ne recevra pas de convocation

LES PLACES SONT LIMITEES

Les organisateurs se réservent le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite. L'inscription ne sera validée qu'après réception du paiement. Les candidats peuvent s'inscrire dans plusieurs disciplines.

Aucune dérogation ne sera accordée concernant l'âge des candidats

En aucun cas les frais d'inscription ne seront remboursés, même sur certificat médical

ARTICLE 8 : ORDRE DE PASSAGE – PRIX

L'ordre des cours de danse et des variations sera effectué par catégorie du plus jeune candidat au plus âgé. De même pour la finale.

Les notations du Jury se feront comme suit :

- 96 à 100 points : 1^{er} prix à l'unanimité avec félicitations du Jury
 91 à 95 points : 1^{er} prix
 81 à 90 points : 2^{ème} prix
 71 à 80 points : 3^{ème} prix
 61 à 70 points : Encouragement

Les candidats obtenant une note inférieure à 61 points recevront un diplôme de participation.

Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix

ARTICLE 9 : DIMENSION SCENE

Largeur plateau : 10 mètres - Profondeur plateau : 7 mètres - Pente plateau : 0% - Tapis de scène - Eclairage de base

ARTICLE 10 : PRISES DE VUE

Les prises de vue et les photos sont interdites. Seules les personnes désignées par les organisateurs seront habilitées à photographier et à filmer les candidats. Les candidats n'ont aucun droit sur les prises de vues Télévision-Vidéos-Photos-Publicité effectuées durant le Concours. En signant la fiche d'inscription, les candidats et/ou responsables légaux donnent leur accord pour que les photos et les films des candidats puissent être mis dans la presse, sur le site internet ou publicité du Concours

ARTICLE 11 : L'ACCES A LA SCENE ET AUX VESTIAIRES EST STRICTEMENT INTERDIT AU PUBLIC, PARENTS ET PROFESSEURS, AVANT, PENDANT ET APRES LE CONCOURS. LE CANDIDAT N'A PAS LE DROIT DE VENIR ACCOMPAGNE PAR DES AMIS/ES NI PAR AUCUNE AUTRE PERSONNE AUX VESTIAIRES AINSI QUE SUR SCENE. LE NON RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINERA L'ELIMINATION IMMEDIATE DU CANDIDAT.

ARTICLE 12 : CONCOURS OUVERT AU PUBLIC

Les candidats ne paient pas le droit d'entrée. L'accès à la salle leur sera possible avec leur laissez-passer

Dorénavant, à la suite d'abus rencontrés lors des éditions précédentes, les professeurs devront s'acquitter du droit d'entrée dans la salle.

Billets en vente le jour même : 20 francs, payable en espèces uniquement (**pas de carte de crédit**)

Les applaudissements sont interdits

ARTICLE 13 : MASTER CLASS – PLACES LIMITEES

Les Master Class NE SONT PAS OBLIGATOIRES.

Les Master Class auront lieu au Théâtre de Beausobre - Morges.

Seuls les Candidats inscrits au Concours ont droit d'y participer.

Il est possible de participer aux trois disciplines de Master Class même si le Candidat n'est inscrit au Concours qu'à une seule d'entre elles, par exemple : un Candidat inscrit au Concours uniquement en CONTEMPORAIN aura la possibilité s'il le souhaite de s'inscrire aux Master Class également en CLASSIQUE et/ou JAZZ à condition d'avoir le niveau et connaissances nécessaires.

ARTICLE 14 : SEJOUR

Le voyage et les frais de séjour sont à la charge du candidat

ARTICLE 15

Le non-respect du présent règlement ou tout agissement inconvenant entraînera l'élimination immédiate du candidat. La responsabilité du Concours ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle, y compris candidat ou accompagnant tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés dans le cadre du Concours. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement. Ce document n'est pas contractuel. En cas d'accident et/ou de vol, l'organisation du Concours décline toute responsabilité. Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin ou d'annuler le Concours et cela sans préavis

La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

Pour toute correspondance :

Association Ballet de la Côte/Concours de Danse, Avenue de la Gottaz 30-32 - 1110 Morges — Suisse — **Case postale N° 5**

Tél. : +41(0)21 802.07.09 - www.concoursdancesuisse.com - info@concoursdancesuisse.com

